CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

3ème REUNION DE 2006

Séance du 29 juin 2006

CG 06/3ème/IV-02

POLITIQUE DEPARTEMENTALE POUR L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT DES COMMUNES RURALES
Programmation complémentaire 2006

___

Assainissement des agglomérations

En vue de la programmation 2006, la Commune de Nohic avait sollicité une aide au titre de notre politique d'assainissement pour des extensions de réseaux sur 3 secteurs (la Rouquette, La Croix rouge et RD 36), pour un montant global de **321 000** € HT.

Ce dossier a été retenu lors du Budget Primitif 2006 et, vu son montant élevé, a bénéficié d'une subvention départementale en annuités (**144 450** € au taux de 45%).

Or, Monsieur le Maire de Nohic m'a récemment fait savoir que la 1ère tranche de réseau sur le secteur de la RD 36 devait être réalisée de façon concomitante avec des travaux sur la voirie départementale programmés très prochainement, mais, par contre, que les travaux sur les deux autres secteurs étaient repoussés en 2007 et 2008.

S'appuyant sur cet étalement de travaux en trois tranches annuelles, je vous propose d'annuler la subvention initiale en annuités et de prendre en compte, au titre de la programmation 2006, la 1ère tranche de travaux sur la RD 36, dont le coût est estimé à **84 550** €, sous forme de subvention en capital, dans le cadre des taux d'intervention traditionnels du Département (35% pour la subvention principale et 10% pour la subvention complémentaire).

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de bien vouloir délibérer.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide d'annuler la subvention départementale en annuités affectée à la commune de Nohic d'un montant de 144 450 € ;

- Approuve le programme tel que défini en Annexe I relatif à la participation principale en capital de 29 592 €, correspondant à un programme de travaux de 84 550 € ;

- Adopte le programme tel que défini en annexe II relatif à la participation complémentaire en capital de 8 455 €, correspondant à un programme de travaux de 84 550 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE I

Proposition de programme principal départemental 2006

Assainissement des agglomérations

(Programme complémentaire à celui voté au B.P. 2006)

CG 06/3ème/IV-02ann1

Maître d'ouvrage	Opération		subvention	
	Nature travaux	Dépense subvention-nable	Taux	Montant
Commune de Nohic	Réseau RD 36	84 550	35%	29 592
TOTAL PROGRAMME PRINCIPAL 2006		**84 550**	**---**	**29 592**

Le Président,

ANNEXE II

Proposition de programme complémentaire départemental 2006

Assainissement des agglomérations

(Programme complémentaire à celui voté au B.P. 2006)

CG 06/3ème/IV-02ann2

Maître d'ouvrage	Opération		Subvention	
	Nature travaux	**Dépense subventionnable**	**Taux**	**Montant**
Commune de Nohic	Réseau RD 36	84 550	10 %	8 455
TOTAL PROGRAMME COMPLEMENTAIRE 2006		**84 550**	**---**	**8 455**

Le Président,